

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix sept du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

21 SEPT.
2021

Déposée en
Préfecture le

21 SEPT.
2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Avait donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN

Etaient excusé(e)s

Ségolène GUICHARD, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À CDC HABITAT POUR 34 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "ECOLE DES FINS"

Rue Marc Leroux à Annecy, la SA d'HLM CDC Habitat construit 34 logements locatifs en maîtrise d'ouvrage directe (11 PLAI, 22 PLUS et 1 PLS). Ces logements (19 T2, 12 T3 et 3 T4) bénéficieront chacun d'un garage et d'une cave en sous-sol.

Par délibération du 28 juin 2021, la Commune d'Annecy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 171.380 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (20 juillet 2017),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à CDC Habitat une aide financière de 171.380 € correspondant à la somme de :

- 150 € par m² pour 15 % de la surface utile PLAI de l'opération, soit 47.581 €,
- 70 € par m² de surface utile pour le reste de la surface PLAI, soit 28.137 €,

- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 94.143 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 1.519 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 85.690 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 85.690 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.